



COMMUNIQUE DE PRESSE  
A BORDEAUX, LE 09 NOVEMBRE 2018

## LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE S'INSURGENT CONTRE LES ALLEGATIONS DU CHATEAU LAFON-ROCHET

A la lecture de différents articles parus cette semaine dans la presse, relatifs à « l'abandon » du bio du Château Lafon-Rochet, les professionnels de la Bio Nouvelle-Aquitaine souhaitent rétablir quelques vérités, concernant à la fois, la réglementation qui encadre la certification Bio en France, et l'utilisation du cuivre en agriculture biologique.

### CERTIFICATION AB : REGLEMENTATION, CONTROLE ET COMMUNICATION

Le Château Lafon-Rochet n'a jamais été certifié en bio ou en conversion vers la bio. L'Agence BIO, organisme national référent dans le recensement officiel des agriculteurs bio sur le territoire est formelle : « nous n'avons jamais enregistré le Château Lafon-Rochet dans notre annuaire officiel des opérateurs notifiés en Agriculture Biologique, ni jamais été en contact avec ce château pour un quelconque accompagnement ou demande de certification ».

Monsieur Tesseron, propriétaire du Château Lafon-Rochet, ne peut donc pas affirmer qu'il a "abandonné", "quitté" ou "stoppé" sa conversion en bio.

En effet, la réglementation européenne en agriculture biologique est très stricte : **Seule la certification** permet à un château de communiquer sur le **fait d'être en bio**. Pour communiquer sur des produits issus de l'agriculture biologique, tout opérateur (producteur, préparateur, distributeur ou importateur) doit avoir été contrôlé par un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics et disposer des certificats correspondants. [www.agencebio.org/les-contrôles-et-les-organismes-certificateurs.html](http://www.agencebio.org/les-contrôles-et-les-organismes-certificateurs.html)

Il y a deux voies possibles : le conventionnel ou le bio. Soit on utilise des produits chimiques de synthèse, de manière raisonnée et raisonnable et auquel cas, c'est un système de production conventionnel, soit on utilise des produits naturels, et auquel cas on fait le choix de se faire certifier Bio.

## LE CUIVRE : UN PESTICIDE NATUREL ENCADRE

Contrairement à ce qu'affirme Monsieur Tesson, le cuivre n'est pas « issu de la pétrochimie ». Il s'agit d'un produit naturel, d'un oligo-élément indispensable à la vie humaine (il existe même une dose journalière recommandée, comme pour le calcium). Cette molécule a en effet des propriétés anti-fongiques reconnues. A ce titre, elle est largement utilisée en viticulture, pour se protéger du mildiou.

Les  $\frac{3}{4}$  du vignoble de Bordeaux sont traités avec du cuivre alors que la viticulture biologique représente aujourd'hui 8% des surfaces.

Les viticulteurs ont conscience que cette molécule n'est pas parfaite : pour en limiter les effets, les quantités utilisées ont été considérablement réduites, de 30 à 60kg/ha (dans les années 60), 4 à 6kg/ha par an aujourd'hui.

Concernant le stockage du cuivre dans le sol, la position de Basile Tesson est certainement liée à son manque d'expérience de la bio et à une vision fragmentée qui ne fonctionne pas en bio, où l'on réfléchit l'utilisation du cuivre par rapport à la conduite globale du vignoble. On sait ainsi que le stockage du cuivre dans le sol, sa mobilité, sa biodisponibilité peuvent être modifiés de manière positive grâce à des apports exogènes de matière organique (humus).

On le voit, les questions que Basile Tesson rattache uniquement à la viticulture bio concernent, en fait, toute la viticulture française. Il est contre-productif d'opposer les systèmes : la diminution de l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse, l'interdiction des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ne pourront avoir lieu qu'à la condition de disposer d'alternatives.

A court terme, le cuivre est la seule branche sur laquelle repose le changement de modèle agricole. A plus long terme, les moyens doivent être effectivement alloués à la recherche.

## CONTACTS

Gwénaëlle Le Guillou - Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine  
Tel : 06 87 84 23 88 - [direction@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr](mailto:direction@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr)

Jérôme Cinel – INTERBIO Nouvelle-Aquitaine  
Tel : 06 21 09 69 93 - [j.cinel@interbionouvelleaquitaine.com](mailto:j.cinel@interbionouvelleaquitaine.com)

Sylvie Dulong – FRAB Nouvelle-Aquitaine  
Tel : 06 71 94 18 94 – [sylvie.dulong@gmail.com](mailto:sylvie.dulong@gmail.com)